L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres entre Conti et Bienville. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 9 JUILLET 1861. — G. F. WEISSE, F. LIMET, N. DUFOUR, S. MARRY } Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans, MARDI MATIN, 9 JUILLET.

☞ Voir la seconde page, pour: Le Feuilleton, Le Bulletin Commercial, Le Marché aux Bestiaux.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par N. Vignié, rue Toulouse entre Leharpe et Lapeyrouse—Vaches, chevaux, charrettes.

Par H. Samory, 45 rue Vieille Levée—Marchandises sèches.

Le sort des Etats subjugués.

Par ce qui se passe dans le Maryland et dans le Missouri, nous pouvons juger du sort que le despotisme militaire de Lincoln réserve aux Etats Confédérés qui se laisseraient subjuguer. Ces deux malheureux Etats pour avoir voulu rester neutres et n'avoir pas su adopter à temps le parti de la résistance sont aujourd'hui traités en pays conquis, et soumis à tous les outrages d'une soldatesque effrénée.

Dans le Maryland, la législature réfugiée dans un village adopte en vain des résolutions énergiques dont l'écho se perd dans le bruit retentissant des armées qui inondent le sol de l'Etat. Le gouverneur s'est fait l'humble serviteur des décrets de M. Lincoln, et son autorité s'efface devant la volonté toute-puissante du major-général Banks qui commande sans contrôle. Il ne reste plus [illegible] que l'autorité judiciaire [illegible] puis que le mandat du juge Taney, Président de la Cour Suprême des Etats-Unis, a été mis à néant par la consigne d'un factionnaire du fort McHenry. Les visites domiciliaires, les arrestations illégales sur le moindre soupçon sont devenues à l'ordre du jour quotidien. On enlève de nuit les citoyens les plus éminents et on les envoie rejoindre, derrière les murailles du fort Mc Henry, M. Merriman que l'ordre du juge Taney a été impuissant à libérer.

Il restait debout une puissance qui portait ombrage aux suppôts du despotisme, c'était celle du gouvernement municipal de la ville de Baltimore. Les autorités constituées, le maire, le bureau de police et le marshal Kane, chef de la police urbaine, avaient refusé de plier le genou devant l'arbitraire, et il fut résolu d'abattre cette résistance et d'ajouter une humiliation de plus à celles dont la malheureuse ville de Baltimore était déjà abreuvée. Ce fut l'affaire d'un trait de plume et nos lecteurs ont déjà connaissance de la proclamation que l'avocat-dictateur Banks lança à cette occasion. Mais les membres du bureau de police eurent l'audace de protester et dans la nuit qui suivit ils partagèrent le sort du marshal Kane et furent arrêtés. On craignait tellement l'effet que cette arrestation ne manquerait pas de produire sur la population qu'on fit procéder à ces arrestations par un régiment entier de 600 hommes dans le silence de la nuit. Le lendemain matin des canons braqués dans les principales rues indiquaient au peuple qu'en cas de soulèvement les soldats de Lincoln mitrailleraient les citoyens américains comme les cosaques mitraillaient les Polonais dans les rues de Varsovie. Disons à l'honneur des citoyens de Baltimore qu'en face de tout cet appareil militaire on vit flotter aux fenêtres du huitième ward des drapeaux sécessionnistes, protestation courageuse dans l'exaspération des esprits.

Ajoutons, pour terminer cet affligeant tableau, qu'au dire d'un journal du Nord le commandant du fort McHenry a reçu l'ordre de bombarder et de réduire en cendres Baltimore dans le cas où l'invasion du Maryland par les troupes confédérées donnerait lieu à un soulèvement dans cette ville peuplée de 300,000 âmes.

Au Missouri, l'occupation militaire n'est ni moins agressive ni moins brutale. Le régime du sabre a remplacé le gouvernement de l'Etat et celui des municipalités. Depuis l'arrestation d'une brigade entière de la milice de l'Etat à une époque où le Missouri n'avait encore annoncé par aucune mesure son intention de se séparer de l'Union, les outrages se sont succédés journellement. L'Etat tout entier comme la ville de St-Louis a été livré pieds et poings liés aux Allemands de St-Louis et de l'Illinois et deux fois les rues de la ville ont été rougies par le sang de femmes, d'enfants et de vieillards fusillés sans provocation. Un misérable histrion du nom de [illegible], ancien [illegible] de police à Paris, sert de bras droit à Blair, le proconsul de M. Lincoln dans l'Ouest. Le général Lyon, espèce de soldat brutal, inonde l'intérieur du Missouri de ses cohortes et poursuit avec acharnement les quelques centaines de Missouriens mal armés qui se sont réunis autour du gouverneur pour défendre la souveraineté de leur Etat. Les envahisseurs commettent des indignités sans nom. Ils ont soumis à un supplice révoltant le rédacteur d'un journal de Hannibal, dont le seul crime avait été d'attaquer dans ses écrits le despotisme militaire. Les autorités de l'Etat sont traquées comme des bêtes fauves et le Missouri n'est plus, comme le Maryland, qu'une province conquise, victime de la plus infâme tyrannie.

Le Kentucky ne tardera pas à subir le même sort et à porter la peine de sa politique égoïste de neutralité. Il ne faut pas croire que l'asservissement des citoyens de ces Etats soit simplement provisoire. Tant que la guerre durera, la crainte de voir des insurrections éclater derrière eux obligera les généraux de Lincoln à user de la plus grande vigueur et à avoir recours aux mesures les plus arbitraires pour se garantir contre les soulèvements.

Si les Etats restés dans l'Union ont été soumis à un pareil traitement, les Etats séparés doivent s'attendre, en cas d'invasion, à toutes les horreurs de la conquête de la part des soldats affamés de Lincoln. C'est donc sur les frontières mêmes des Etats Confédérés qu'il faut arrêter les hordes du Nord par une résistance désespérée. Tous les efforts du Sud doivent se porter en Virginie et dans le Tennessee, et chaque pouce de terrain doit être disputé pied à pied par nos armées, chaque soldat qui tombera doit être remplacé par un nouveau combattant, car il ne s'agit pas de vaincre uniquement pour la gloire ou une vaine satisfaction d'orgueil. La victoire est une question de salut pour tous ceux qui habitent les Etats Confédérés, et si cette vérité est bien comprise et que chacun fasse son devoir, le salut ne sera pas douteux.

Réponse a un Français.—Nous répondrons au correspondant français qui nous a fait l'honneur de nous consulter, que le meilleur moyen pour lui de ne pas s'exposer à violer la neutralité recommandée par la proclamation impériale est de prendre un passeport et de s'en retourner en France. Quand un pays est menacé d'être envahi, pillé et saccagé, ceux qui ne veulent pas contribuer dans une limite quelconque à la défense commune n'ont qu'un parti à prendre, celui de quitter le pays. Ceux qui restent doivent se soumettre aux lois du pays et s'attendre à être exposés aux chances de la guerre.

Comment on écrit l'histoire au Nord.—La *Tribune* a publié dernièrement une prétendue lettre de John Minor Botts qui contenait sur la Virginie des révélations accablantes pour le gouvernement de Richmond. Le *Courrier des Etats Unis* qui avait publié une partie de cette lettre contient ce qui suit dans son numéro de 1er juillet:

En reproduisant samedi l'extrait d'une lettre de M. John Minor Botts que publiait la *Tribune*, nous avions le pressentiment qu'il s'agissait d'une audacieuse mystification. C'est en effet ce qui n'a pas tardé à être prouvé, et la *Tribune* elle-même a dû avouer qu'il n'y avait pas un mot de vrai dans ses foudroyantes révélations.

Théatre de l'Opéra.—Il y aura dimanche prochain, une grande représentation spécialement militaire, donnée par les zouaves [illegible] de Crimée avec le concours de 100 soldats. On donnera la première représentation de la grande pièce militaire *La Religion du Drapeau*, en 5 actes et 7 tableaux. Nous reviendrons sur cette représentation.

La désertion dans l'armée du Nord.—On lit dans le *Courrier des Etats-Unis*:

La nouvelle d'actes de rigueur disciplinaire à l'endroit de certains déserteurs, nous révèle du même coup que le nombre de ceux-ci est devenu assez considérable: Il y a lieu d'en être surpris, puisque après tout les soldats enrôlés sous la bannière fédérale sont entrés au service de leur libre et pleine volonté. Le fait, néanmoins, ne peut être révoqué en doute, en présence des exécutions qui ont déjà eu lieu et de celles que l'on annonce prochainement.

Les récoltes en Louisiane.—Nos échanges de paroisses s'accordent à constater l'heureux effet des pluies [illegible] et la belle apparence que présentent les récoltes de tout genre.

L'Incendie de Donaldsonville.—Le *Dragon de l'Ascension* contient la notice brève et significative qui suit:

Acquitté, le [illegible] Victor, âgé de 14 ans [illegible] de Mme Ve John [illegible] Landry [illegible] accusé d'être l'auteur de l'incendie qui a dévoré un quartier de Donaldsonville.

Par le Telegraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

(Dépêches de l'après-midi.)

Richmond, 6 juillet.—Des passagers qui viennent d'arriver confirment la nouvelle que le lieutenant colonel Dreux a été tué jeudi soir.

Richmond, 7 juillet.—Des nouvelles plus récentes du lieu du combat, annoncent que Morgan Kennedy n'a été tué ni blessé. Outre le colonel Dreux, un jeune avocat de Shreveport, nommé Hackett, a été tué. Le corps du colonel Dreux sera envoyé à la Nouvelle-Orléans.

Pas de bataille encore.

Richmond, 6 juillet.—Des passagers arrivés aujourd'hui de Winchester démentent la nouvelle apportée ici hier par l'ex-gouverneur Lowe, du Maryland, et d'autres passagers, sur un engagement qui aurait eu lieu jeudi, près de Martinsburg, entre Johnston et Patterson. Les passagers arrivés aujourd'hui s'accordent à dire que Patterson est à Martinsburg et Johnston à six milles de là.

Le sénateur Mason, qui a quitté le camp de Johnston vendredi à quatre heures, dit qu'il n'y a pas eu de combat depuis l'engagement de Jackson à Shepherd's Ford.

Richmond, 7 juillet.—Nous n'apprenons rien de nouveau par les passagers arrivés par les derniers trains de Martinsburg, Winchester, Manassas ou Yorktown. Tous les bruits répandus ces jours-ci se sont évanouis.

Autres nouvelles de Richmond.

Richmond, 7 juillet.—Ce matin le steamer fédéral *Pocahontas* a tiré sept coups de canon sur le steamer confédéré *Page*. La batterie du Tennessee a riposté par cinq coups, mais les boulets n'ont porté ni d'un côté ni de l'autre.

Le message de Lincoln paraîtra en entier dans les journaux de Richmond demain lundi.

Johnston M. Daniel, rédacteur de l'*Examiner* et ex-ministre au Piémont, va entrer dans l'état-major du général Floyd. On lui a offert un magnifique cheval.

[illegible] comme un personnage suspect.

On a amené aujourd'hui trois nouveaux prisonniers de Manassas.

Le maître général des Postes Reagan et sa famille sont arrivés aujourd'hui.

Richmond, 8 juillet.—On a appris par une lettre que le capitaine Dick Ashby qui s'est si vaillamment battu à Romney est mort des suites de sa blessure. Il avait reçu un coup de baïonnette, et le tétanos a causé sa mort.

DEPECHES DE NUIT.

De l'Ouest Virginie.

Cincinnati, 8 juillet—Les derniers avis reçus de l'Ouest Virginie sont d'un caractère non satisfaisant, et ne paraissent pas positifs. Les escarmouches et les embuscades continuent à avoir lieu sur différents points.

On pense qu'un engagement général aura lieu dans les 48 heures.

AFFAIRES DANS LE MISSOURI.

Mouvements du général Lyon. Conduite brutale des Fédéraux.

St-Louis, 8 juillet—Il a été convoqué une Convention d'Etat qui devra s'assembler le 22 courant.

Deux régiments de l'Illinois sont partis pour l'intérieur et le général Lyon est à deux journées de marche, au sud de Booneville.

Les Fédéraux ont entouré les petites villes situées sur leur chemin et ont forcé tous les habitants à prêter le serment d'obéissance au gouvernement de Lincoln.

Mouvements stratégiques sur le Potomac.

Washington, 8 juillet.—La colonne de Stone a rejoint les forces du général Patterson qui s'avancent.

Le général Johnston a aussi reçu des renforts. Les rapports de batailles [illegible] sont nullement confirmés au département de la guerre.

Les communications du général Patterson avec le département de la guerre ont été très irrégulières pendant les 60 dernières heures.

Il existe beaucoup de mécontentement parmi le peuple, et l'anxiété relative au mouvement du général Patterson en avant est très grande.

Le général Beauregard garde avec ses troupes toutes les entrées des bois à partir de Manassas. On suppose qu'il dirige des renforts vers le camp du général Johnston.

Une partie des troupes, sous les ordres du général McClelland, se dirige vers Cumberland Gap.

Les Tennesséens de l'Est et les Méridionaux entrent dans les lignes vers Falls Church.

Le steamer de guerre des Etats-Unis Pocahontas est à l'ancre dans la rade de Matthias Point.

Affaires du Congrès.

Washington, 8 juillet.—Les volontaires de l'Ohio ont insulté l'hon. C. L. Vallandigham, membre conservateur du Congrès de cet Etat.

Une résolution des deux chambres sera introduite, légalisant les actes de Lincoln—pourvoyant à l'augmentation de salaire des troupes régulières en activité de service et diminuant les dépenses du gouvernement.

Suivent les noms des comités annoncés par le président du Congrès:

Comité d'élection, président, Davis.
Comité des réclamations, président, Fenton.
Comité du commerce, président, Washburn, (Me.)
Comité des terres publiques, président, Potter.
Comité des matières postales, président, Merill (Ind.)
Comité judiciaire, président, Hinckman.
Comité des réclamations des soldats de la révolution, président, Dewet.
Comité des dépenses publiques, président, Corod.
Comité des voies et moyens, président, Phelps.
Comité des milices, président, Van Valkenberg.
Comité des affaires navales, Sedwick.

La séance du congrès de demain sera commencée à l'éloge de feu le sénateur Douglas.

Le général Patterson envoie pour demander du renfort.

Washington, 8 juillet.—Le général Patterson ayant demandé du renfort, six régiments ont été envoyés à son secours.

La température élevée empêche les mouvements militaires.

Une malle quotidienne a été établie entre Washington et Martinsburg.

De Baltimore.

Baltimore, 6 juillet.—Une lettre de Martinsburg, datée du 5, annonce l'arrivée des batteries de Doubleday et de Rhode-Island à ce point; elle annonce aussi que l'armée du général Patterson était campée là.

Il ne s'est opéré aucun mouvement en avant.

Cette lettre annonce aussi que le général Johnson a reçu un renfort de 7000 hommes de Manassas et a fait une halte pour la bataille.

Un grand nombre de troupes ont traversé Baltimore hier, pour rejoindre les colonnes du général Patterson.

Beckhannon [Virginie] le 8 juillet—Le général Wise tient les fédéralistes cernés à Glenville où deux régiments se sont rendus pour porter secours.

Neutralité de l'Espagne.

Norfolk, 8 juillet—Le dernier steamer d'Europe apporte la nouvelle que l'Espagne proclame une neutralité rigoureuse dans les affaires américaines.

Mort du gouverneur Ellis, de la Caroline du Nord.

Richmond, le 8 juillet — Un télégramme adressé au *Richmond Dispatch*, et daté de Raleigh, annonce la mort du gouverneur Ellis de la Caroline du Nord, à Red Sulphur Springs, Virginie, jeudi dernier.

Richmond, 8 juillet.

Aux Editeurs,

Quelques journaux du voisinage ont rapporté que j'avais été tué en même temps que le regrettable colonel Dreux.

Veuillez rectifier. Je suis bien,

Lewis G. De Russy.

Le passage du Potomac.—Voici ce que nous trouvons dans les journaux de la Virginie sur le passage du Potomac par Patterson.

Lynchburg, 4 juillet.—Mardi matin les forces fédérales évaluées à 20,000 hommes sous le commandement de Cadwallader et Patterson, ont passé le Potomac à Shepard Ferry et à Williamsport. A ce dernier endroit pendant qu'ils traversaient, ils ont été attaqués par 690 confédérés, commandés par le colonel Kenton Harper. L'ennemi a perdu de 50 à 75 tués et 53 prisonniers. Notre perte n'a été que d'un tué. Le général Johnston est parti mardi soir avec toute sa division, forte de douze à quinze mille hommes pour aller au-devant de l'ennemi, et on suppose qu'il y a eu un engagement hier dans le voisinage de Martinsburg.

Le *Richmond Whig* du 3 juillet, contient ce qui suit:

Nos nouvelles sont pauvres et peu satisfaisantes. Nous avons deux rapports: l'un que Johnston est à quelques milles en-deça—et qu'une bataille est imminente; l'autre, le plus probable, bien que moins digne de foi, est que Patterson en apprenant la marche en avant de Johnston s'est empressé de retraverser le Potomac.

Dans le combat qui a eu lieu avec le détachement de Jackson, on rapporte que nous avons eu 2 tués et 6 blessés et que l'ennemi a eu 80 tués et blessés et 38 cavaliers faits prisonniers avec leurs chevaux. Un autre rapport dit que l'ennemi a eu de cinq à six cents tués ou blessés.

Mouvements militaires dans l'Ouest.—Le *Memphis Appeal* du 7 courant, donne les renseignements suivants:

Nous apprenons par les officiers du *Chester Ashley*, arrivé hier soir, que le général McCulloch s'est mis en marche il y a quelques jours du fort Smith, pour se rendre à Fayetteville. Ses forces se composent de 5,000 soldats confédérés, de 800 Indiens chactas et d'une compagnie de 80 métis Cherokee, commandés par leur chef Geo. Johnson. On pensait que le nombre des troupes serait augmenté et serait de dix à douze mille hommes, lorsqu'elles atteindraient la frontière.

Par le *Times* de fort Smith, du 26 juin, nous apprenons qu'une force considérable de Confédérés était au Camp Walker, que le général Price avec 1,800 Missouriens pauvrement armés, était à trente milles de ce camp et que le gouverneur Jackson avec 1,500 hommes, était à quatre vingt milles du même endroit. Les forces fédérales, au nombre de 3,000 qui poursuivaient le gouverneur Jackson, étaient bien armées et s'avançaient vers la frontière sur deux points différents, savoir de Springfield vers Fayetteville, et Granby vers le camp Walker. Les Missouriens laissent passer ces troupes sans résistance. L'état est complètement occupé comme le Maryland. Les despotes militaires ont prononcé la déchéance de Jackson et mis à sa place un nouveau gouverneur du nom de Rice.

Paroisse de Plaquemines, le 7 juillet 1861.

Ces jours derniers, le nommé Souque, patron et propriétaire du lougre "Go Tarp," sous l'accusation d'avoir vendu des provisions fraîches au Brooklyn, a été appréhendé par l'ordre du capitaine Brashwood. Après avoir été pendant quelques jours détenu au fort Jackson, Souque a été mené à la Nouvelle Orléans, où ayant prouvé son innocence, il a été mis en liberté.

Cette terrible maladie connue en Louisiane sous le nom de charbon, fait depuis quelque temps de grands ravages sur nos troupeaux de bêtes espèces. Sur une des habitations de feu Doyal, un grand nombre d'esclaves, dit-on, sont actuellement attaqués du charbon. Mais là, heureusement, personne n'y a encore succombé.

Une négrillonne appartenant à M. Pierre Collette, étant accidentellement tombée dans un puits chez M. Robert Johnson, s'est noyée samedi, le 29 du mois passé.

De la Pointe à-la-Hache en descendant, rive gauche du fleuve, les orangers n'ont presque rien produit cette année; mais sur la rive droite du Mississipi, surtout dans les quartiers Ronquillo et Beras, les arbres bientôt vont plier sous leurs fruits.

M. James Berthoud a été nommé par le gouverneur Moore, capitaine des miliciens habitants la partie supérieure de notre paroisse.

Il vient de se former au Ronquillo, une compagnie de volontaires, sous le commandement de M. Théodore Thompson.

Le lieutenant Armand Lartigue, en l'absence du capitaine Robert A. Wilkinson, qui doit être maintenant sur le point de se rendre en Virginie, a été élu commandant des Bienville Guards, compagnie composée de l'élite des habitants de la Pointe-à-la-Hache.

Notre vieil ami, le capitaine Radovitch, nous apprenons avec grand plaisir, dit le Rizier, vient de faire l'acquisition du *Ivy*, grand et beau bateau encore tout neuf, pour faire les voyages entre la Nouvelle-Orléans et la Balise. Pendant l'hiver, deux bateaux peuvent très bien gagner de l'argent dans notre paroisse.

Par l'ordre du général Twiggs, dit-on, le canal de M. Cyprien Ragas, au quartier des Beras, et celui de M. N. F. Tagliafero, au quartier Ronquillo, ont été fermés depuis quelques semaines. Aucune embarcation ne peut maintenant [illegible] pêcheurs établis sur les bords de nos lacs et de nos bayous ont été obligés de quitter leurs cabanages.

MM. John L. White, Armand Lartigue et Oscar Villeré ont été nommés par le jury de police membres de notre bureau militaire.

La coqueluche s'est déclarée à l'Anse aux-Jésuites, où il est déjà mort de cette maladie plusieurs enfants. En général l'état sanitaire de notre campagne est des plus satisfaisants en ce moment.

M. Charles Meoncare, planteur de notre paroisse, a expiré sur son habitation le 4 courant, à l'âge de trente ans. M. Meoncare était natif de Richmond, Virginie.

Nous avons aujourd'hui 42 plantations sucrières dans notre paroisse. Il y en a 22 sur la rive droite du fleuve, comprenant 37,900 arpents de superficie et comptant 2,319 esclaves, le tout évalué à $2,985,450. Sur la rive gauche du fleuve, il y en a 20, mesurant 22,144 arpents de superficie et possédant 1785 esclaves, le tout estimé à $2,383,250.

L'estimation des biens dans cette paroisse se monte à $6,910,962, dont $5,353,799 appartiennent à nos planteurs. Le nombre d'esclaves ici est de 4,840, dont 4,104 sont la propriété de nos sucriers.

Déjà beaucoup de candidats sont entrés en lice pour l'élection de novembre prochain. Pour la Chambre, il est question du Dr. J. B. Wilkinson et de M. J. L. Titus. La place de recorder est briguée par MM. Réand, Kapp et Solis; celle de shérif sera disputée par M. Robert Johnson à M. Siméon Martin, qui la remplit actuellement. Pour assesseur et coroner, nous avons une longue kyrielle de candidats, tous bons patriotes qui préféreront servir la patrie comme officiers civils que comme militaires.

Depuis 1854 jusqu'à ce jour, il a été célébré 125 mariages dans Plaquemines. Vingt couples se sont mis la corde au cou en 1860, et neuf seulement depuis le commencement de la présente année.

Cette année, l'on a ici cultivé en canne 17,250 arpents, ce qui fait 1391 arpents plus que l'année dernière; 8,391 arpents en maïs, étant 1,327 arpents plus qu'en 1860; et 1,973 arpents en riz, ce qui est 277 arpents moins que l'année écoulée.

Notre récolte de sucre, en 1860, s'est élevée à 15,803 boucauts et à 23,755 barils de mélasse; notre récolte de riz, bien que détruite en grande partie par l'ouragan du 11 août, a encore produit 6551 barils en cosse, ce qui est égal à 3,275 barils de riz écalé.

Plaqueminier.

CHRONIQUE LOCALE.

Arrestation d'une bande de Voleurs.—Hier matin une arrestation de la plus haute importance a eu lieu à la Nouvelle-Orléans, grâce à l'habileté des lieutenants Ramel et Souliers et du caporal Thomas; ce dernier, sous le déguisement [illegible], a joué le plus grand rôle dans cette affaire. A lui l'honneur de la découverte, des études préparatoires, de la mise en scène. [illegible]

[illegible] ... par M. Marquez, rue de la Vieille Levée No 241 ... [illegible]

A la station de police, un officier remarqua que Rocher et Harper avaient des souliers neufs. [illegible]

[illegible]

En prison.—L'examen de Weaver, accusé de viol, a été continué hier devant le recorder Emerson. [illegible]

Le meurtre de la rue Franklin.—Après une enquête tenue hier par le Dr. Beach, John Kennedy a été accusé d'homicide par le jury. Il y a contradiction dans la question de savoir si Kennedy ou Dougherty a été l'agresseur.

Foudroyé.—Hier à deux heures de l'après midi la foudre a détruit la cheminée d'une maison en construction, sur le chemin de fer de Carrollton, et tué deux nègres qui y étaient abrités. Un blanc qui s'y trouvait a été si violemment frappé qu'on désespère de le sauver.

Recorder Gastinel.—Louis Stella, accusé d'avoir pris possession d'une succession vacante, sans autorisation, dans l'intention de se l'approprier, a subi hier un interrogatoire. [illegible]

John Kennedy, que le lieutenant Ramel accuse d'avoir assassiné John Dougherty, dans la rue Franklin, a été écroué.

L'accusation que M. L. Gilder avait formulée contre Louis Craig, h. c. l., a été mise hors de cour.

[illegible]

Mme Tischer, f. c. l., accusée d'avoir tenu une maison mal famée, a été renvoyée de la plainte.

Armement des Etats Confédérés.—Nous lisons dans le *Franklin Banner*:

Il y a quelques jours nous avons examiné une liste des souscriptions de sucre et de mélasse faites par nos planteurs au profit de la Confédération du Sud, laquelle se trouve dans une lettre adressée par l'honorable C. M. Conrad à M. Wm T. Palfrey. Le juge Palfrey a mis beaucoup d'activité à solliciter des souscriptions et a obtenu d'excellents résultats en fort peu de temps. Il avait sur sa liste, lundi, plus de 1,400 boucauts de sucre, autant de barils de mélasse, et une assez forte quantité de sacs de maïs et autres produits. Il continue [illegible] près de nos planteurs, sera couronnée de succès. Nous sommes heureux de voir des hommes comme le juge Palfrey, entreprendre cette tâche. De l'argent, voilà ce dont le Sud a besoin. Il y a des hommes en nombre suffisant pour livrer des batailles, c'est le nerf de la guerre qui manque maintenant. Quel est celui parmi nous qui ayant les moyens de le faire, refusera d'aider le Sud dans la crise actuelle?

L'affaire de la pétition de la paix.—Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*:

M. Frederick A. Guion nous a adressé une lettre, pour nous mettre au courant des circonstances dans lesquelles a été saisie entre ses mains la pétition au Président dont nous avons parlé.

Il paraît que la police, n'osant courir les chances d'une visite domiciliaire injustifiable, a attiré M. Guion dans le bureau de deux de ses émissaires secrets. Là on lui a demandé la pétition comme pour la signer, et une fois qu'on l'a tenue, on l'a gardée, en lui signifiant à lui-même qu'il devait se considérer comme prisonnier.

Bien entendu, M. Guion n'a tenu nul compte d'une pareille arrestation, et la police n'a pas osé attenter matériellement à sa liberté. Mais la pétition n'a pas été rendue; elle est en exhibition au quartier général des métropolitains, et l'on annonce comme une sorte de menace que la liste des signataires va être livrée aux journaux, "pour que tout le monde connaisse ceux qui demandent la paix."

On voit qu'il s'agit bel et bien d'arrêter par l'intimidation l'expression de tout autre vœu que celui d'une guerre à outrance. Mais on pourrait bien se trouver avoir fait un faux calcul. En recourant, pour arrêter la signature d'une simple pétition, à des mesures que comporterait à peine la découverte d'un complot, on révèle au public deux faits significatifs: le premier, c'est que le parti de la paix va prenant consistance; le second, c'est qu'on redoute de lui laisser exprimer ses vœux, même par la voie la plus simple, la plus inoffensive et la plus légale.

De l'Hydrologie du Mississipi pendant la baisse des eaux.

"Des éboulis et des effondrements propres à cette période.—Combien l'étude pratique de ces phénomènes promettrait d'en amoindrir les effets destructeurs — Influence des nappes d'eau souterraines sur la salubrité de la Basse Louisiane. — Dilatation et exhaussement des terrains spongieux par l'effet de l'évaporation solaire. — Facilité pour la race blanche de s'acclimater en Louisiane, surtout avec l'aide des travailleurs noirs."

Les crues du Mississipi et le spectacle de cette Méditerranée coulant à pleins bords au golfe du Mexique nous ont offert un enseignement fécond et majestueux. La baisse progressive des eaux du fleuve jusqu'à leur étiage nous donne à son tour un sujet d'observations, moins saisissantes, mais non moins instructives. Quoique fort peu étudiée, cette dernière période pourtant, comme la précédente, ses problèmes pleins d'intérêt; je vais m'attacher de préférence à ceux qui, par leur similitude ou leur contraste avec les questions déjà traitées, pourront le mieux servir au progrès de nos connaissances géologiques.

Quand le montage de juin fait défaut, le Mississipi commence à baisser dès la fin de ce mois; et la température des eaux s'y élève en proportion. Elle reste pourtant inférieure à la température des lacs et de l'atmosphère; de sorte que le fleuve est toujours, à certains degrés, le réfrigérateur du climat. Le début de cette période se distingue par un phénomène de la plus sérieuse importance, par le rapide dépôt des alluvions au fond du lit fluvial et sur ses rives. A mesure que le courant des eaux se ralentit, les sédiments qu'elles charriaient encore se précipitent d'autant plus nombreux; et le golfe du Mexique qui en recevait la plus grande portion durant les crues, n'en reçoit maintenant que la moindre part.

C'est le moment où les batteurs se montrent de tous côtés, et où les briquetiers retrouvent, dans les excavations de l'année précédente, la même quantité de sable et d'argile qu'ils en avaient enlevés pour les besoins de leur industrie.

Le danger des crevasses est déjà si loin qu'on n'y songe plus; mais d'autres dangers se préparent; car c'est l'époque où s'éboulent bien des terres riveraines. La pression latérale des eaux ne soutenant plus les rebords du fleuve, ils cèdent en maints endroits comme par l'effet d'une excavation: ainsi font de ces bancs argileux reposant sur des couches de sable, et en particulier sur les sables fluides qui forment le sous-sol d'une grande portion de la Basse Louisiane, ce phénomène s'accomplit parfois sur de vastes proportions. Les sables inférieurs entraînés dans le lit fluvial par le retrait des eaux, s'en vont s'y fondre comme [illegible] imbibé; aussitôt le plafond d'argile qu'ils supportaient perd son équilibre; il glisse dans le courant et y entraîne parfois avec les levées les maisons des planteurs.

Des effondrements se produisent aussi par des causes analogues. Tantôt les fonctions absorbantes du Mississipi exercent verticalement le sous-sol; tantôt la pression inférieure des eaux ne supportant plus les rebords où des atterrissements séculaires avaient bâti un sol en apparence très solide, ce sol se disloque, s'affaisse, et disparaît comme englouti dans un abîme. C'est ce qui arriva à la demeure de Mme Julien Goudeau, le 16 août 1859, sur la rive droite du Mississipi, à quatre milles au-dessous de Bâton-Rouge. Les serviteurs eurent à peine le temps de se sauver, et l'habitation disparut toute entière dans un effondrement de quatre-vingts pieds de profondeur. C'était à peu près la profondeur du lit voisin du fleuve, mais comme ce vaste fond de cuve en était séparé par des batteurs, on ne peut guère attribuer son isolement qu'à une cause indépendante du grand courant superficiel et l'effondrement lui-même qu'à des écoulements latéraux et souterrains.

A la différence des crues superficielles, dont les ravages à ciel ouvert peuvent toujours être prévus, le travail destructeur des eaux souterraines ne se manifeste que lorsqu'il s'accomplit; et alors il est plus que temps à craindre que la baisse du fleuve est plus rapide. Les eaux imbibées par les terres riveraines s'en dégorgent en effet avec la plus grande rapidité, et chaque goutte d'eau entraînant son grain de sable, contribue à dégarnir le pied des rives. Ainsi minés par leur base, les bords du fleuve s'affaissent peu à peu et s'écroulent, ou bien ils glissent par larges blocs, lesquels forment parfois des îles au milieu du courant. C'est ainsi que le fond du lit s'encombre et s'exhausse, de manière à nécessiter des digues plus élevées et à déconcerter pour les années suivantes tous les calculs des ingénieurs.

La rentrée des eaux souterraines donne enfin au fleuve la propriété de prendre des sables, lesquels lui viennent parfois de l'arrière des bords et même de formations géologiques bien antérieures à ses dépôts actuels. Ainsi, près d'Ellis' Cliff et des Ecores Blancs, le Mississipi se charge de sable blanchâtre, bien différents par leur nature de ses sables ordinaires, dans la masse desquels inaperçus ne tardent pas à se perdre.

L'énorme masse des eaux fluviales, absorbées dans le sous sol de la Basse-Louisiane, nous conduit maintenant à l'étude de leur action sur la salubrité du pays. Nous avons vu les nappes d'eaux superficielles rafraîchir les terres voisines, et le Mississipi fonctionner comme un puissant réfrigérateur du climat. Les nappes souterraines, à l'abri des ardeurs solaires, continuent pendant l'été les mêmes fonctions et influent également sur le règne végétal et animal.— Le retard de la végétation a d'abord prouvé cette influence sur les rives du Mississipi. Comme tout le sous sol s'y est pénétré, durant l'hiver, d'une eau à la glace, ce refroidissement, se joignant à l'action des brouillards du matin, se communique aux plantes et en retarde la germination. De là, les productions du printemps moins avancées parfois dans les environs de la Nouvelle-Orléans, sous le 30e de latitude et sur les bayous de la Basse-Louisiane, que sur les bords de la Rivière Rouge, 2 et 3 degrés plus au nord, ou bien à cette même latitude, sur les rivages de la Géorgie et de la Caroline.

C'est dans les mois d'avril, mai et juin, que la végétation prend chez nous son plus vigoureux essor et les grandes sécheresses de ces trois mois ne peuvent aucunement l'arrêter. Les nappes d'eaux souterraines remplacent les pluies, abreuvent les racines et suffisent à tous les besoins de la végétation. Leur évaporation, quoique inaperçue, est un autre phénomène qui s'accomplit à travers des surfaces souvent desséchées.—Cette évaporation latente continue à remplir l'air de vapeurs aqueuses et y maintient l'élasticité si propice aux fonctions pulmonaires.

Les vapeurs d'eau qui abondent dans l'atmosphère de la Louisiane, ne sont, pas il est vrai, également pures et n'offrent pas en tous lieux la même salubrité. Celles qui proviennent des eaux stagnantes entraînent sans aucun doute des miasmes homicides; mais la stagnation est bien moins étendue qu'on ne est généralement porté à le croire. Rappelons-nous les fonctions absorbantes du Mississippi et comment son océan d'eau pénètre ses rives poreuses, s'infiltre dans ses batteurs de sable, et par elles aboutit aux cyprières de son bassin inférieur. Or, arrivées là, ces eaux circulent encore, retournant parfois au fleuve durant son étiage, filtrant et se renouvelant lentement, mais sans stagnation et partant sans insalubrité. Un fait certain laisse fort peu de doute à cet égard. C'est que les *swampers*, ouvriers des cyprières, y passent impunément l'été à exploiter les forêts, à équarrir les bois et les tenir prêts à flotter, quand le retour de la crue hivernale en viendra faciliter le transport.

Tel est surtout le résultat de la seconde crue du Mississipi ou montage de juin. Le fleuve imbibe une fois de plus le sol Louisianais, et le saturant de l'eau la plus salubre du monde, il le dispose aux bons effets de l'évaporation. Qu'arrive-t-il alors à ce sol? exactement ce qui arrive au corps humain que la boisson dispose à transpirer et préserve par là de la fièvre, en même temps qu'elle le rend capable de supporter les plus fortes chaleurs. Le sol, formé des dépôts du Mississipi et qu'il abreuve de ses eaux, transpire aussi, et il est alors préservé de la *malaria* qui est la fièvre des terrains à humidité stagnante ou à couches imperméables à l'évaporation. On voit donc ce que produisent les eaux absorbées, quand elles s'évaporent à travers le sol. Elles y font circuler la vie et la salubrité, comme fait la transpiration sur l'homme, quand elle active en lui les fonctions de la peau, dilate ses fibres et tout le réseau vasculaire, y appelle le sang et les liquides et répand dans les membres une sensation d'expansion vitale.

Le sol déboisé de la Louisiane est naturellement plus sensible à cette action de la chaleur solaire. Aussi remarque-t-on qu'il se dilate aussitôt après avoir été éclairci et défriché: ce qui fait dire aux ouvriers, observateurs directs de cette turgescence: la terre a poussé;—le soleil fait pousser la terre. Singulier exemple des modifications du sol résultant en Louisiane des causes météorologiques!

Grâce donc, au boursouflement de notre sol spongieux, les eaux souterraines s'y trouvent plus accessibles à l'évaporation atmosphérique; or qui dit évaporation, dit encore déperdition de chaleur latente, c'est-à-dire rafraîchissement du sol. Cette évaporation, nous l'avons dit, est presque toujours invisible; Parfois néanmoins, on la remarque en se couchant à plat ventre et regardant l'horizon, comme font les chercheurs de sources. Les vapeurs légères qu'on aperçoit alors enlèvent du sol le calorique en excès et en éloignent la stagnation. Quand au contraire l'évaporation intérieure est interceptée par un tuf argileux, l'eau y devient stagnante, malsaine et ne produit que des miasmes. Heureusement la plupart de nos terres sont propres à l'évaporation, surtout les terres [illegible]: ainsi jouissent elles en Louisiane d'une salubrité permanente.

Quelles que soient les exceptions à cette règle générale et nous ne manquerons pas de les signaler plus tard, des résultats pratiques ressortent pleinement de la situation déjà connue. Le plus frappant de ces résultats, est que les conditions hydrologiques de la contrée en approprient singulièrement le sol et le climat aux conditions du travail Européen.

Les nombreux émigrants établis durant l'été, sur les bords du fleuve, nous donnent la certitude de ce fait. La plupart y arrivent insouciants de toutes précautions hygiéniques, ce qui est un tort; mais grâce aux eaux toujours plus fraîches que l'atmosphère, ils se créent volontiers sous l'influence des climats tempérés—Cette expérience date de l'origine de la colonie, puisque les trois quarts de ses premiers habitants étaient descendus du Canada. Elle se renouvela plus tard avec la colonie des Allemands, et surtout quand les Acadiens fuyant l'oppression Britannique, passèrent sans le moindre inconvénient du climat glacial de la Nouvelle-Ecosse sous le ciel prétendu brûlant de la Louisiane. Un court séjour à St Domingue les avait horriblement décimés par les maladies tropicales, mais à peine débarqués sur les bords du Mississipi et de ses bayous, ils y retrouvèrent la santé, qui a donné à leurs descendants la constitution peut-être la mieux trempée des populations créoles.

E. Thomassy.

Faits divers.

—On lit dans le *Droit*:

Hier, vers onze heures du soir, dans l'établissement du sieur X...., marchand pâtissier, rue [illegible], une querelle s'éleva entre deux garçons de la maison, les nommés Henri D...... et Charles B....., âgés de treize et quatorze ans.

Le soir, on dresse habituellement dans la cuisine un lit de repos pour l'apprenti de veille; Henri, qui était d'un caractère hargneux et violent, ne voulait pas que Charles se plaçât sur ce lit; il le provoqua [illegible] que son camarade fut obligé [illegible] avec lui et de lui donner une claque.

Après avoir épuisé sa rage contre Charles en le frappant à coups de tête jusqu'à se faire saigner le nez, Henri s'arma d'un couteau à lame aiguë qui se trouvait sur la table de cuisine, et menaça d'en frapper son adversaire. Charles s'enfuit alors dans la boutique et alla prévenir la bonne. Cette fille entra dans la cuisine pour mettre fin à la scène. A son arrivée, elle vit Henri chancelant, il tenait à la main le couteau ensanglanté. Bientôt il poussa un gémissement et s'affaissa. Il venait de rendre le dernier soupir.

Le sieur X...., qui rentrait en ce moment et que l'on avertit aussitôt, fit déposer le jeune garçon sur le lit et appeler un médecin. En même temps on prévint M. Dandet, commissaire du quartier Saint-Georges, qui se transporta sur les lieux, assisté du docteur Dieder.

On pensa d'abord que le jeune Charles pouvait avoir frappé Henri en se battant avec lui, et le commissaire de police dut le mettre provisoirement en arrestation. Cependant les constatations ont donné au fait un caractère différent; Henri, dans un accès de rage de ne pouvoir être le plus fort, s'était frappé lui-même du couteau dont il s'était armé contre son camarade. La lame avait pénétré jusqu'au cœur, et la mort a été instantanée.

Cet enfant, qui était en apprentissage depuis trois mois seulement chez le sieur X...., appartient à une honnête famille d'ouvriers. Bien des fois déjà il avait provoqué les autres apprentis de la maison; il ne parlait que de coups de couteau, et parfois aussi, dans ses grandes colères, il menaçait de se tuer.

Il lui a fallu une bien grande force de volonté pour accomplir son action, car il a appuyé contre la table le manche du couteau pour s'enfoncer la lame dans la poitrine. Après l'information, on a remis en liberté l'apprenti Charles qui est d'un caractère doux et dont son patron est satisfait.

Mariés, lundi soir, par l'abbé Port, M. A. THIEL et Mademoiselle E. MASSON, tous deux de cette ville.

Décédé, hier soir, à 10 heures, *Catherine*, âgée d'un an et huit mois, fille de A. TUDURY et Catherine LUX. L'enterrement aura lieu à cinq heures cet après midi, rue Champs-Elysées, entre Amour et Bons Enfants. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister.

Nlle-Orléans, le 9 juillet 1861.

Société fraternelle française.

La Société fraternelle française a eu sa [illegible] réunion samedi dernier, 6 juillet, chez Guth, rue Conti. L'affluence du monde était si grande que la salle préparée pour la séance s'est trouvée [illegible] et l'Assemblée a dû se réunir dans le jardin pour tenir sa séance. [illegible]

[illegible] GIROUX, Président.

Legione Italiana.

Gli Italiani che sottoscrissero, alla formazione della Legione Italiana, e quelli che desiderano sottoscriversi; sono invitati a riunirsi giovedì 9 corrente, alle ore 7 P. M., nell' magazzeno dei Sri Mizzi & Bertoli, No 87 strada Vecchia Levee, tra St Louis & Conti. 9 juil—3

Chasseurs du Bayou—Attention!

Vous êtes notifiés de vous réunir à l'arsenal ce soir, à 6 heures précises, en grande tenue, pour affaire importante. Les membres honoraires sont invités à se réunir aux Chasseurs. Par ordre spécial du capitaine, LE GASQUET. AND. D. DORIOCOURT, Secrétaire. 9 juil—1f

Gardes d'Orléans.

Les membres de la cinquième compagnie des Gardes d'Orléans qui ont leur mousquet en leur possession, sont requis de le rapporter immédiatement à l'arsenal, rue d'Orléans. Par ordre du capitaine Querouze. EUGENE TOURNE, Sergent Major. 9 juillet

Régiment des Gardes d'Orléans. ORDRE No 37. Nlle-Orléans, 8 juillet 1861.

Les Gardes d'Orléans qui ont en leur possession des [illegible] et autres articles reçus au camp, devront les rapporter immédiatement (aujourd'hui, sans faute) à l'arsenal des Gardes d'Orléans, afin qu'ils soient comptés, et qu'ils soient portés sur l'inventaire que nécessite l'installation d'un nouveau gardien. Messieurs les officiers supérieurs et les capitaines des compagnies du régiment, sont invités à se réunir, à la salle rue d'Orléans, demain mardi, 9 courant, à cinq heures P. M. (Signé) H. AUGUSTIN, Colonel, commandant le régt. des Gardes d'Orléans. B. Puech, Adj.-Major. 9 juil—1f

Avis aux Français.

Une compagnie déjà formée et désirant avoir incessamment son organisation, pour l'admission dans la Légion Française, invite tous ceux qui voudraient en faire partie, à se réunir dans la salle Parisette Union, mercredi 10 courant, à 7 heures et demie P. M. Les membres de la dite Compagnie sont priés d'être présents à l'appel nominal, qui sera fait par le président. Le président du conseil d'adm., J. C. LANGLES. 9 juil—3

Quartier Général du Jackson Regiment. Nouvelle-Orléans, 6 juillet 1861. Ordre spécial No 1—

Le Régiment Jackson ayant été accepté par le secrétaire de la guerre les capitaines des compagnies attachées au Régiment devront se présenter avec la liste des membres de leur compagnie, au bureau de l'adjudant, à la Bourse des Négociants, rue Royale, lesquelles seront inscrites sur la liste du Régiment. Les compagnies seront mises en activité et recevront l'ordre de se rendre à Corynth, Miss.

2. Le lieutenant-colonel F. A. Harris, ci-devant instructeur à l'institut Militaire de la Virginie, prendra le commandement et ordonnera qu'il y ait journellement exercice de compagnie et de bataillon.

3. Il sera établi une école d'instruction, les officiers commissionnés et non commissionnés seront exercés aux manœuvres de compagnie, de bataillon, de brigade et de division, et il sera donné aux officiers toutes les facilités pour se perfectionner dans toutes les évolutions de la ligne. C. C. MILLER, Col. Com. du Régiment Jackson. JOSEPH GOLDMAN, Adjudant. 9 juillet

Batallon de Cazadores Españoles de Nueva Orleans. Orden No 25.

Debiendo continuar la instruccion de las compañías, la del batallon y la de los Sres oficiales, sargentos y cabos, segun se previno en la órden No 3, y con objeto de que todas las clases del cuerpo se instruyan como deben para conservar la buena reputacion adquirida, y poder en cualquier caso hacer uso con ventaja y utilidad de los conocimientos militares tan necesarios en estos momentos; se recuerda á los voluntarios que la instruccion se sigue de este modo.

Los lunes, la Compañía de 7 á 9 de la noche;
Los martes, 2a;
Los miercoles, 3a;
Los jueves, 4a.
Los viernes los Sres oficiales, sargentos y cabos de 6 á 8.
Y los sabados egercicio general todo el batallon, de 6 á 9.

Los voluntarios sin distincion de compañías podran asistir á dichos egercicios, cuando lo deseen, aun cuando no sea el dia señalado á la suya respectiva, que en este es obligatorio.

Las clases deben dar egemplo de puntualidad, á estos egercicios.

El cabo furriel avisará á domicilio á todos los individuos del Batallon, del contenido de esta orden.

Nueva Orleans, y julio 5, 1861. De orden del comandante, GABRIEL SEGUI. 8 julio

Quartier Général du Camp Lewis. Bureau de l'Assistant Adjudant Général. 8 juillet 1861. ORDRES SPECIAUX No 3.

Les visiteurs ne seront admis dans ce camp, excepté les dimanches, sans une permission spéciale du Quartier Général. Par ordre de G. A. LABUZAN, Brig. Genl commandant. John Laidlaw, Assistant Adj. Genl. 9 juil

MAGASIN A LOUER. Le magasin No 47, rue de la Vieille Levée, entre Douane et Bienville. Possession en sera donnée immédiatement; S'adresser à HENRY SAMORY, No 45, rue de la Vieille Levée.

Demande d'un teneur de livre. Un bon teneur de livre parlant l'anglais et le français trouvera une place en s'adressant à la boîte No 1,372, P. O. De bonnes recommandations seront exigées.

Serrures françaises, assorties, à vendre par BERNARD TURPIN, 93, rue Vieille Levée. 5 juil

Fruits au vinaigre et conserves—20 caisses fruits au vinaigre, ananas, fraises, coings, pêches au jus, fruits à l'eau de vie, conserves de différentes sortes, à vendre par BERNARD TURPIN, 93, rue Vieille-Levée. 5 juil

Amandes—50 balles amandes du Languedoc à coques tendres, 25 do à coques dures. A vendre par BERNARD TURPIN, 93, rue Vieille-Levée. 5 juil

Bière et Porter de Tennent—100 futailles qts et pts à vendre par BERNARD TURPIN, 93, rue Vieille-Levée. 5 juil

Raisins—100 caisses raisins de 4 et 12 cartons, à vendre par BERNARD TURPIN, 93, rue de la Vieille Levée.

Chandelles de Paraffine (Mouceli patent)—100 caisses de 4, 5 et 6 à la livre, à vendre par BERNARD TURPIN, 93, rue Vieille-Levée. 5 juil—6

Canelle et Muscade—A vendre par BERNARD TURPIN, 93, rue Vieille-Levée. 5 juil—6

Rhum de la Jamaïque et de Ste-Croix—16 poinçons en douane, à vendre par BERNARD TURPIN, 93 rue Vieille-Levée. 5 juil

Whiskey d'Irlande—6 poinçons, à vendre par BERNARD TURPIN, 93, rue Vieille-Levée. 5 juil—6

Eau-de-vie et genièvre du pays, en barils, à vendre par BERNARD TURPIN, 93, rue Vieille-Levée. 5 juil—6

Confitures des Shakers—50 caisses confitures assorties, à vendre par BERNARD TURPIN, 93, rue Vieille-Levée. 5 juil—6

Petits Pois—accommodés—100 caisses de demi boîtes, à vendre par BERNARD TURPIN, 93, rue Vieille-Levée. 5 juil—6

Sardines—50 caisses Roget, demi et quarts de boîtes, à vendre par BERNARD TURPIN, 93, rue Vieille-Levée. 5 juil—6

Cuba Sixes—75 caisses de 1000 cigares, à vendre par BERNARD TURPIN, 93 rue Vieille-Levée. 5 juil

Alcool—40 barils, en magasin et à vendre par E. TROISOROS, 18, rue de la Douane entre les rues de Chartres et Vieille Levée. 5 juil

Sucre—100 barils sucre concassé et en poudre, en magasin et à vendre par E. TROISOROS, 18, rue de la Douane entre Chartres et Vieille Levée. 5 juil

Alcool—40 barils, en magasin et à vendre par E. TROISOROS, Rue de la Douane, No 18, entre Chartres et Vieille-Levée. 5 juil

MANUFACTURE DE CHOCOLATS. MAISON FONDÉE en 1830. —Mue à la vapeur— CAFÉ TORRÉFIÉ à la vapeur. **D. LOPEZ**, 85, rue de Chartres, 85.

Cette maison qui ne compte pas moins de 31 années d'existence, et qui dès son ouverture a été patronisée par l'élite de la population orléanaise, se recommande au public par l'excellence des produits qui sortent de ses ateliers.

La vue de l'usine seule serait un sûr garant pour le public de ce que peut faire un pareil établissement, si à côté de cela ne venait s'ajouter encore des machines spéciales construites d'après les propres plans de M. Lopez, l'excellence des matières premières employées à la fabrication, et enfin les connaissances qu'il a acquises dans ce genre d'affaires, voilà les bases sur lesquelles reposent cette maison et qui lui permettent de défier toutes rivalités.

Afin de prévenir les erreurs que le public pourrait commettre, M. Lopez croit devoir rappeler qu'il n'a pas d'autre manufacture que celle qui se trouve rue de Chartres, encoignure Conti, et que tous les chocolats qui sortent de chez lui portent son nom sur les tablettes. 1er—6f

Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

A partir du 28 juin les trains de passagers partiront de la gare au bas de la rue Calliope, à 7 heures A. M. et à 6 P. M., et arriveront à 9 heures et 15 minutes A. M. et à 9 heures et 45 minutes P. M.

Le train du matin correspond exactement à Jackson avec le chemin de fer du Sud pour Meridian, et à ce point il y a des correspondances établies avec le chemin de fer de Mobile et Ohio pour le Nord et le Sud. Le train de nuit se relie à Jackson avec le chemin de fer du Sud pour Vicksburg. Les deux trains correspondent exactement avec le chemin de fer central du Mississipi pour tous les points au Nord et à l'Est.

Prix du billet pour Mobile		$12 50
" "	Selma	20 50
" "	Montgomery	25
Temps du trajet pour Mobile		24 heures.
" "	Selma	43 "
" "	Montgomery	55 "

2 juil T. S. WILLIAMS, Surintendant-général.

VENTE A PRIX COUTANT. E. ROLLAND, Marchand de CHEVEUX, Rue de Chartres, 96, entre Conti et St-Louis.

Informe respectueusement les personnes de la ville et de la campagne, qu'en raison de l'état actuel des affaires, à partir du 1er juillet, il vendra ses ARTICLES DE CHEVEUX à prix coûtant—

Frisettes pour bandeaux	$1 00
Frisettes frisées	1 10
Nattes sur peigne, la paire, depuis	1 50
Nattes pour chignon, depuis	2 00
Cache-peigne, depuis	2 00
Perruques pour hommes	10 00
Perruques pour dames	20 00

Les parfumeries des premières maisons de Paris seront vendues aux mêmes conditions. Salon réservé pour les dames. Nettoyage de tête, coiffure et teinture de cheveux. 2 juil—1m

Divers—300 caisses vermouth, Noilly & Co, 200 caisses cassis, punch et ratafia, 100 caisses absinthe et Kirschwasser, 100 do marasquin et guignolet, 50 do sauce de Castille, 100 caisses eau-fleur d'oranger d'Italie, 50 barils graine de lin, 10 boucauts fromage de gruyère, 200 caisses cerises à l'eau-de-vie, 100 do fruits au jus et à l'eau-de-vie. A vendre par LANATA frères.

AVIS. A partir de cette date, je ne suis pas responsable des dettes que pourrait contracter ma femme JOSEPHINE GRIL, attendu qu'elle a quitté le domicile conjugal, sans cause aucune. LABAT JEAN. 5 juil

AVIS. Le soussigné ayant été nommé seul agent pour les créanciers de A. Hunt & Co, de Shreveport, Lou., est la seule personne autorisée à régler les dettes et collecter les réclamations de la maison. ULGER LAUVE. Bureau, succursale de la Banque des Citoyens, Shreveport, Lou, 20 juin 1861.

Volontaires Français. TROISIEME COMPAGNIE D'ALGERS. Nous rappelons aux membres de cette compagnie, que les exercices auront lieu aujourd'hui MARDI comme d'habitude. La plus grande exactitude est de rigueur, sous peine de l'application sévère des lois du règlement. On doit se souvenir que trois absences suffisent pour entraîner la radiation de la compagnie. Par ordre du capitaine, EM. POIRSON, Sergent-Major.

MAISON A ACHETER. On demande à acheter une petite MAISON avec un assez grand terrain dans un quartier respectable. Une maison double sera préférée. Prix $3000 à $4000; s'adresser à la boîte No 3320, bureau de poste. 5 juil

COMPAGNIE DU Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest. Département des Terres. Nouvelle-Orléans, 1er juin 1861.

La Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, en vertu d'un acte du Congrès des Etats Unis du 3 juin 1856 et d'un acte de notre Législature d'Etat du 16 mars 1857, est devenue propriétaire de 700,000 acres de terre libres de toute hypothèque. [illegible]

WILLIAM G. HEWES, président. G. W. R. BAYLEY, agent pour les terres. 3 juil—1m

MALADIES DES FEMMES. MADAME MAURY, Ex-interne de l'hôpital de Toulouse, Reçue par la Faculté de Montpellier, CONCOURS 33 et 34.—1er PRIX.

Mme MAURY annonce à sa clientèle que, tout en continuant sa profession d'accoucheuse, elle a ouvert un CABINET DE CONSULTATIONS pour le traitement des maladies de l'utérus. [illegible] par MM. les médecins sont visitées gratuitement. Vaccination le samedi, de 10 à 2 heures. Rue Bourbon, 214, entre St-Philippe et Dumaine.

MAGASIN DE TAPIS, Rue de Chartres, No 19. Nous avons reçu de nouveaux tapis Médaillon, velours, Wilton et Bruxelles; de la toile cirée de 3 à 24 pieds de large; nattes, druggets anglais et toiles pour dessus de tables. Abat-jour, tapis et baguettes d'escalier, [illegible] et nattes de cocos pour bureaux, couvertures de tables et de piano, &c., &c., à bas prix. A. BROUSSEAU & Co.

Sardines, Pâtés, &c.—[illegible] boîtes de sardines à l'huile; [illegible] boîtes pâtés truffés; [illegible] boîtes truffes pures. A vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr.

ATTENTION. VENTE SANS RESERVE. *Marchandises sèches étrangères et américaines.*

L'attention particulière des acheteurs est appelée à la grande vente sans réserve de marchandises sèches étrangères et américaines, qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures, aux salles d'encan de H. Samory, No 45, rue de la Vieille Levée. Conditions à la vente.

VENTE A L'ENCAN. Jeudi, le 11, à 10 heures, il sera vendu sur les lieux, encoignure des rues Conti et Bourgogne, un fond de GROCERIE avec installation, bail et licence. 9 juil—3f

Bureau des Commissaires de la dette Consolidée de la Nlle-Orléans, Nlle Orléans, 26 juin 1861. —Séance du 26 juin 1861—

Attendu que la guerre actuelle entre le Nord et le Sud rend dangereuse et presque impossible la transmission des fonds pour le paiement de l'intérêt dû sur la dette consolidée de cette ville; Il est résolu que l'Agent Fiscal est requis de payer, dans la ville de la Nlle-Orléans, les coupons d'intérêt sur les bons consolidés et autres obligations de la ville échéant le 1er juillet prochain; qu'il est requis de refuser le paiement d'un coupon ou de coupons quelconques qu'on sait appartenir à des résidents d'Etats qui ne font point partie de la Confédération du Sud.

Banque des Citoyens de la Louisiane. Nlle Orléans, 24 juin 1861. Conformément à ce qui précède, les coupons dûs à New-York le 1er du mois prochain seront payés par la Banque des Citoyens de la Louisiane à partir du 1er juillet prochain. E. ROUSSEAU, Caissier.

BITTER DES ARABES. Malgré les contrefaçons plusieurs fois [illegible] ce précieux cordial a triomphé de tous [illegible]. Dans ce pays, comme en Europe, son [illegible] un développement considérable. [illegible] sont les avantages que procure le BITTER DES ARABES [illegible] liqueurs alcooliques plus ou moins malfaisantes et dont le pernicieux usage était si généralement répandu. Dépôt général—F. Sancho, Vieille Levée No 220. [illegible]—A Calcagno, [illegible] du Maine et Royale.

A louer, La propriété située dans le troisième district de cette ville, à l'encoignure des rues de l'Esplanade et Galvez, occupée autrefois par Mme Veuve Joseph Castanedo. S'adresser à M. Joseph Castanedo rue du Bayou, entre Galvez et Johnson, No 361. 5 juil—5

Volontaires—Attention! Les soussignés offrent à vendre aux compagnies de Volontaires CINQ CENTS SACS A DOS, pour tous les genres d'équipements militaires, bien disposés à bas prix. H. LEBRETON & Co, 136, rue Bourbon, entre Toulouse et St Pierre. N. B.—Que l'on s'adresse de suite. 6 juil—10

Avis aux familles des Volontaires *Partis pour le siège de la guerre.* Le produit de la quête faite pour les familles nécessiteuses des volontaires, par les Cadets des Esplanades, dimanche, à la bénédiction de leur drapeau, et se montant à la somme de $27, est déposé au No 24, rue Esplanade. Lesdites familles devront faire parvenir par écrit leur adresse.

Dissolution de Société. La société en commandite qui a existé jusqu'ici entre les soussignés, sous la raison Costa Carrière & Co, pour les affaires de grocerie dans cette ville, a été dissoute le 29 juin 1861, par limitation de temps et du consentement des parties. C. C. COLLINS, G. CARRIERE, G. D. LOGAN. Associé en commandite, A. CARRIERE. Le soussigné continuera les affaires de ce genre en son propre nom et pour son propre compte. 2 juillet—1m C. C. COLLINS.

AVIS. Deux demoiselles du Sud désirent prendre pension dans des familles françaises ou créoles, et comme elles ont l'habitude de l'enseignement, elles préféreraient donner en paiement des leçons d'anglais, de dessin, de peinture ou de broderie. S'adresser à E. M. K. au bureau de poste de la N. Orléans. 8 juil—6f

Dissolution de Société. La société existant entre MM. MICHON & DESPORTES est, à partir d'aujourd'hui, dissoute d'un commun accord, par acte passé pardevant M. Dreyfous, notaire public. Nlle-Orléans, 29 juin 1861.

Formation de Société. Une société a été formée sous la raison de MICHON & SCHWEITZER par acte passé pardevant M. Dreyfous, notaire public. M. Michon profite de cette occasion pour remercier le public en général pour le bon accueil qu'il lui a été accordé, et espère qu'il le continuera. La nouvelle maison fera tous ses efforts pour satisfaire sa nombreuse clientèle. Les prix de cette maison vont être considérablement réduits. 1 juil—1f

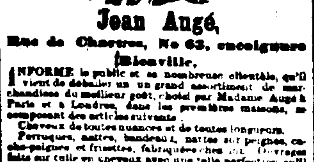

Jean Angé, Rue de Chartres, No 63, encoignure Bienville.

Informe le public et sa nombreuse clientèle, qu'il vient de déballer un grand assortiment de marchandises du meilleur goût, choisi par Madame Angé à Paris et à Londres, dans les premières maisons, se composant des articles suivants: Cheveux de toutes nuances et de toutes longueurs. Perruques, nattes, bandeaux, nattes sur peignes, cache-peignes et frisettes, fabriqués chez lui. Ouvrages faits sur toile en cheveux avec une telle perfection qu'il est impossible d'apercevoir le faux du naturel. Un assortiment complet de peignes [illegible] écaille, écaille incrustée or, écaille blanche et ivoire de dernier goût. Peignes à retapper écaille et ivoire. Parures en cheveux, nouveau modèle. Bijouterie en écaille incrustée en jais et acier (haute nouveauté). Un grand choix d'éventails riches et ordinaires. Coiffures du dernier genre pour bals et soirées. Gants Jouvins et de Suède assortis pour femmes, hommes et enfants. Objets de fantaisie pour étrennes. Parfumeries des premières maisons de Londres et de Paris. [illegible] Les leçons de coiffures seront données et exécutées par une des premières coiffeuses de France que Mme Angé a fait venir à cet effet. Un salon est également réservé pour la coiffure des dames; et un autre, au premier, pour les messieurs. Toutes les marchandises ci-dessus désignées seront vendues à des prix très réduits.

En magasin— 50 barriques vin St Julien, 50 barriques vin Chateau Larose, 30 barriques vin Grand St Lambert, 30 barriques vin Haut Sauterne, [illegible] caisses vin St Julien, vin Margaux, vin Chateau Lafite, vin Chateau Giscours 1854, vin Chateau Latour 1852, vin Pichon Longueville 1852, vin Haut Barsac, vin Romanée, vin Chambertin, Chablis & Montrachet, prunes à l'eau de vie, fruits assortis à l'eau de vie, Curaçao, Marasquin, Absinthe E. Pernod, Kirsch, Hostetters Bitters, Schapps, Anisette Lafaurie, Anisette Chauvet, Guignolet, Punch au Rhum, Cassis du Mont d'Or, liqueurs assorties, punchons Jamaïque rhum, cognac J. Robin 4me preuve, Triocher 1re preuve, alverses marques, barils Madère, whisky Bourbon, paniers Huile, Champagne, Champagne ½ bouteilles, balles bouchons réguliers, bouchons pointus, Cerises à l'eau de vie, Vermouth, Muscat, Eau de vie Jastiane, Eau de Noix, Eau de Fleurs d'Oranger, vin de Malaga. A vendre par E. DECHAMPS, 28, rue St Louis. avril

Baquets—250 douz. baquets peints; Bouchons—50 balles bouchons pointus et réguliers; Whisky—200 caisses Valley whisky; Ficelles—4 boucauts ficelles françaises; Absynthe—200 caisses absynthe, E. P. & Y. L.; Planches à laver—100 douz. planches à laver; Balais—50 douz. balais assortis; Bouteilles—400 paniers bouteilles Bordelaise; Truffes—4 caisses 400/2 boîtes truffes du Périgord; Pétards—200 caisses pétards Chinois, No 1. QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 à 16, rue St-Louis. 30 juin

En débarquement du navire Stephen Baldwin, de Bordeaux, 40 barriques vin rouge Montferrand, 300 caisses vin rouge St-Laurent. A vendre par E. BORDELOIS, No. 21 rue Conti.

Sardines à l'huile—200 caisses quarts et demi boîtes, de Nantes, à vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, 30 Vieille Levée. 10 juin—15

Alumettes de Clark. Douze caisses de 100 grosses chaque, à vendre par F. P. DUCONGE, 30 rue de Chartres. 12 juin

E. DUFFEZ, Successeur de Tamboury & Co, Marchands-Commissionnaires en général, Importateurs de Vins, Eaux-de-vie, Liqueurs, Sardines, Huiles, &c. Dépôt de Châteaux de Portets, Lafitte, Margaux, D'Arche, Guiraud, &c. 87, rue Royale, entre Conti et St Louis. 5 juin

Huile! Huile! Huile! Cinq cents caisses huile d'olive venant d'arriver, à vendre à bas prix pour clore une facture, par J. & J. TARDOS, 65, Vieille Levée. 5 juin

Eau de Cologne, Farina—1 caisse véritable eau de Cologne en bouteilles, de toutes grandeurs, à vendre en gros et en détail, par ROUSSET & VOORHIES, 83 rue du Canal, près Chartres. 20 juin

Ale Pale—50 barriques Ale pâle de l'Inde, de H. Deetzen qualité supérieure, en bouteilles et demi bouteilles, en magasin et à vendre par DUNTZE & CO, encoignure Royale et Conti. 20 juin

Lager Beer de Bavière—45 barriques, de célèbre Lager Beer de Bavière, en magasin et à vendre par DUNTZE & CO, encoignure Conti et Royale.

Huile—1000 paniers huile Boulanger 22, 20, 11 et 12 onces, 600 paniers Piaggio, 20 et 11 onces. A vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr, 82, et 84, Vieille Levée.

Scotch Ale de Wm Younger & Co—500 barils en demi-barriques, en magasin et à vendre par BRULATOUR & Co, 80, Vieille Levée. 1 juillet

Impérial Ale de Wm Younger & Co Edinburgh—40 caisses en grandes cruchons, en magasin et à vendre par BRULATOUR & Co, 80, Vieille Levée. 1 juillet

Genièvre en douane—10 pipes Impérial de Nolet; 50 ditto Lorcine Bouhelet. A vendre par B. D. GRAHAM & Co rue de la Douane No 30. 1 juil

Avis aux Expéditeurs par la ligne de la malle de la Nelle-Orléans et de Covington. A partir de LUNDI, 15 juillet, les règlements qui suivent seront strictement exécutés. Il ne sera reçu aucune marchandise à moins que le fret n'en soit PAYE D'AVANCE au commis du bateau, au chemin de fer. Il devra toujours être préparé des reçus duplicata que le commis signera. Il ne sera pas reçu de fret après 1 heure de matin pour le fret du jour. G. A. FOSDICK, agent, Rue Natchez, No 43. 4 juil—1m

IMPORTATION DIRECTE. JOHNS & DESSOMMES FRERES, Encoignure des rues du Canal & Chartres. Cette maison ayant établi le système de VENTE AU COMPTANT a l'honneur d'annoncer à ses nombreux clients et au public, qu'elle vient de recevoir son STOCK D'ÉTÉ à des prix extraordinairement BON MARCHE. Et comme preuve de ce qu'elle avance, l'invite à venir voir le grand assortiment de MANTELETS DE MOUSSELINE BRODÉS très riches, d'une piastre et demie à cinq. JOHNS & DESSOMMES frères. 3 juil—6f

INSTITUTIONS.

Fondée en 1844.—Incorporée en 1855. **Institution Collégiale de la N. O.** [illegible] DEMOISELLES DIRIGÉE PAR **Mme Ed. LOCQUET,** No 202, rue du Camp.

Cet établissement fondé par Mme Macaylay, et dont la haute réputation ne s'est jamais démentie, comptera sa DIX-SEPTIEME session le LUNDI, 17 septembre. Mme LOCQUET, aidée de sa sœur Mme François LOCQUET, fait tous ses efforts pour continuer à mériter la confiance accordée depuis tant d'années à ses prédécesseurs. Des professeurs du plus grand mérite sont employés dans toutes les branches, tant d'agrément que d'instruction. La musique du piano et l'étude du solfège, sont entièrement enseignées par ces dames, dont la réputation comme musiciennes et comme professeurs a été appréciée par les nombreuses familles qui ont bien voulu leur confier leurs enfants. La langue française qui est la langue maternelle de Mme LOCQUET et dont l'étude est devenue indispensable à une bonne éducation, est enseignée et pratiquée dans l'institution avec un soin tout particulier. Les jeunes personnes américaines trouveront dans leurs rapports de chaque instant avec ces dames toutes les facilités possibles pour se perfectionner dans la pratique de cette langue. Cet établissement qui déjà se recommande par ses vastes emménagements, vient encore de recevoir de nouvelles améliorations, tant sous le rapport du confort qu'en vue du bien-être des élèves. Mme LOCQUET invite respectueusement les parents et les familles à venir visiter son pensionnat, où des prospectus seront donnés avec toutes les informations qu'elles pourront désirer.

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES, Dirigé par Mme DEMON, 275.......RUE DAUPHINE.......275. On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires. 21 août—1an

INSTITUT St-CHARLES. Greenville, près de Carrollton, La. Mme MACÉ annonce respectueusement aux familles que la réouverture de ses classes aura lieu le 3 septembre. Pour toutes informations, voir le prospectus de l'institution qu'on pourra se procurer dès le 1er septembre au bureau de l'institution. On trouvera dans ce prospectus le cours détaillé des études, les ouvrages suivis, quelques règlements de la maison, le nom des professeurs attachés depuis nombre d'années à cette Institution, les références et conditions. Une dame attachée à l'Institution est chargée d'accompagner soir et matin, dans le char, les élèves externes de la ville. Les lettres pour Mme MACÉ doivent être adressées Boîte M, No 3, Nouvelle-Orléans. 3 août—1an

ACADEMIE, 123, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne. Cette Académie, fondée par M. G. Boyer, va reprendre, avec le concours de M. C. Lepreitre, gradué de l'Université de France, sa douzième session. L'Académie dont la réputation ne s'est jamais démentie, recevra, avec l'aide de ses professeurs déjà connus, beaucoup plus d'extension dans toutes les branches de l'enseignement. L'instruction sera classique et commerciale, et comprendra l'étude des langues modernes, à la volonté des parents. [illegible] N. B.—La comptabilité étant aujourd'hui indispensable, M. Lepreitre fera, de 5 à 6 heures du soir, un cours régulier, afin de mettre les jeunes gens à même de tenir des livres.—Tout mois commencé doit être payé en entier. Rentrée des classes le 1er octobre.

MAGASIN JACKSON, Encoignure Ste Anne & Chartres. Désirant réduire notre immense assortiment de marchandises sèches, nous offrons à notre clientèle et au public en général toutes nos marchandises au prix d'importation, telles que: Mantelets soies et dentelles, Pointes et Châles dentelles, Gants et Mitaines filet, Mouchoirs et Parures brodés, Valenciennes, Broderies, Jaconas, Organdi et Mousseline imprimés, Barège anglais uni et brodé, Mousseline suisse unie et à carreaux, Toile d'Irlande et Platille, Toile et coton à draps de toute largeur, Coutil fil, Mérinos français, Cassimir léger, Nankinet, Gingas, Cotonnade française, Brin fil, blanc, écru et gris, Mousseline à moustiquaire unies, à cordons, brochées et jacquard, Lobinet à moustiquaire, Linge de table, toile à torchons &c, ainsi que beaucoup d'autres articles directement importés. 16 avril TURCOTTE & BLANCAND.

Marseille—300 paniers huile Piagnol, 22 onces; 150 do do 11 do; 400 caisses vermouth Noilly, Pratt & Co, 100 caisses do Jossy & Co; 300 caisses vin muscat Frontignan, 300 caisses eau de fleur d'oranger, 200 caisses [illegible] assorties, Bochard, 50 caisses comte du Mont d'or, 30 barils vin rouge Bergasse. A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 71, Vieille Levée. 11 avril

Huile! Huile! En magasin et à vendre par le soussigné— 200 paniers, bouteilles, Piagniol; 200 do ½ do do; 200 do bouteilles Bohinglani; 150 do ½ do do. A vendre par FRED. AVET, Rue Vieille-Levée, Nos 59 et 61, entre Conti et Bienville. 7 mai—15f

AVIS. Il a été pris dans notre bureau, vers le 29 juin dernier, un LIVRE DE REÇUS. Nous voudrions qu'il nous fût rendu, et donnerions une récompense. 3 juillet—6 BELLOCQ, NOBLOM & Cie.

A LOUER, Une salle à l'encoignure des rues Quartier et Prieur, convenable pour bals ou fêtes d'amateurs. Plus un ameublement et une cuisine attenante à ladite salle. S'adresser à T. BACHELIER, rue des Ursulines, près Levée. 3 juil—6f

Cours d'instruction militaire, PAR UN ZOUAVE DE CRIMÉE. Ecole de tirailleurs,—Escrime à la baïonnette.—Maniement d'armes. —Ecole d'officiers, Rue Conti, 78, entre Royale et Bourbon. M. GLATIGNY, ex-directeur de la troupe des zouaves de Crimée, ancien sous officier de Zouaves et de Turcos, ayant abandonné la carrière dramatique, se propose d'ouvrir un cours d'instruction militaire dans un jardin, rue Conti, No 78. Les cours commenceront lundi, 8 juillet, et auront lieu de 6 heures du soir à 7 heures et demie. S'adresser pour avoir des renseignements, rue Royale, No 1.3 au premier. M. Glatigny donnera aussi des leçons particulières. 3 juil—6f

Avis aux compagnies militaires. J. BARRÉ, SELLIER, CONFECTIONNE TOUS GENRES DE SELLERIE Rue Bourbon, 206, ENTRE DUMAINE ET ST PHILIPPE (3e district,) NOUVELLE-ORLEANS. 21 juin

Houblon! Houblon! Houblon! Dernièrement reçu 10 balles de houblon de la dernière récolte et d'une qualité supérieure. A vendre par CUSACHS & ODEN, Encoignure Royale et St-Philippe. 24 juin—15f

AVIS. Deux billets tirés par Maria L. et Philip S. Key, à leur propre ordre et endossés par eux, en date du 25 janvier 1861, payables du 23 au 25 février 1862, pour deux mille trois cents piastres, sont perdus. Le public est prévenu de ne point les négocier. 22 juin—1m

Perches pour cercles et briques à feu. A vendre par les soussignés. S'adresser à l'encoignure des rues Céleste et Nouvelle Levée ou dans la rue Carondelet, No 9. 22 juin—15 CAMPBELL & RICKARBY.

AVIS. Louis Duvigneaud, avocat et ex-juge de la 3me Cour de District, prévient le public et ses amis qu'il a repris l'exercice de sa profession et tient son bureau Passage de la Bourse, No 30, au premier. 21 juin—1m

Carabines, Fusils et Pistolets. A vendre à bas prix des carabines du Mississipi et du Kentucky, des pistolets d'arçon, des fusils à deux coups, des fusils de Colt à six coups et cinquante fusils très-légers. S'adresser au No 56, rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, au second. 27 juin

Guerre, Commerce et Education. Comme ceux qui sont dans l'impossibilité de s'engager pour le siège de la guerre doivent être préparés à remplir d'autres devoirs publics, et les fonctions de ceux qui quittent la Nouvelle-Orléans, Le Collège Commercial de Dolbear sera ouvert pendant toute l'année, le JOUR et le SOIR pour préparer les jeunes gens aux opérations de la banque et du commerce. TENUE DES LIVRES, ECRITURE, MATHEMATIQUES, LANGUES, &c. &c. sont confiées à des professeurs spéciaux afin d'éviter la perte de temps aux élèves. C'est la CULTURE DE L'ESPRIT qui procure le succès aussi bien dans la guerre que dans les opérations commerciales. Parents, jeunes gens et autres sont invités à se présenter. Conditions—libres en tout temps. 24 juin—1m RUFUS DOLBEAR, Président.

Fraises au jus—10 caisses fraises au jus; 100 do fruits au jus assortis; 100 do fruits à l'eau de vie ass.; 100 do cerises à l'eau de vie. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, 30, Vieille Levée. 10 juin—15

Graine de lin et de chanvre, essences, &c.— 50 barils graine de lin de choix; 50 barils graine de chanvre; 200 onces essence de roses, 100 livres do de Portugal, 50 boîtes de manne en larmes et en sortes. A vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr, 82 et 84, Vieille Levée. 22 juin

Théâtre de l'Opéra. DIMANCHE 14 JUILLET 1861, Spectacle extraordinaire et spécialement militaire. Première représentation de la GRANDE PIÈCE MILITAIRE en 5 actes et 7 tableaux: **LA RELIGION DU DRAPEAU,** Jouée par les Zouaves d'Afrique et de Crimée. 100 soldats figureront dans cette pièce. Tous les principaux incidents historiques des diverses campagnes auxquelles les ZOUAVES ont pris part, seront reproduits dans cet immense panorama de la vie militaire de l'armée française, tant en AFRIQUE qu'en CRIMÉE et en ITALIE. ☞ Pour les détails, voir les grandes affiches. 9 juillet—1f

Proclamation du Maire.

Mairie de la Nouvelle Orléans, Hôtel de Ville, 21 juin 1861.

Conformément à l'ordonnance suivante du Conseil Commun de cette ville j'annonce par les présentes que des livres de souscription seront ouvertes au bureau du trésorier de la ville lundi, 24 du courant, pour un prêt de deux cent cinquante mille piastres pour être consacrées à la défense de la ville. Afin de mettre tous les citoyens à même de contribuer au prêt, il sera émis des certificats de vingt cinq piastres et au dessus et je remplacerai ces certificats par des bons dès que lesdits bons pourront être préparés. Je fais appel, avec confiance, au patriotisme bien connu de mes concitoyens, et j'ai la conviction qu'ils nous aideront, le Conseil et moi, à accomplir ce qui ne sera point retardé et dont l'importance ne saurait être exagérée. JOHN T. MONROE, Maire.

No 5,629. ORDONNANCE pour de l'argent destiné à la défense de la ville.

Art. 1. *Il est ordonné par le Conseil Commun de la ville de la Nouvelle Orléans*—Que la somme de deux cent cinquante mille piastres ($250,000) est spécialement allouée, par les présentes, pour la défense de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Article 2. *Il est de plus ordonné* qu'afin de former cette somme et par suite de l'impossibilité où est la ville de se pourvoir sur ses recettes courantes, le Maire de la ville et les chairmen des comités de finances sont autorisés à faire préparer, sans délai, des bons de la ville pour un montant, dans la forme et pour les sommes qu'ils décideront. Les dits bons devront être signés par le Trésorier de la ville, contresignés par le Contrôleur et devront être faits payables le 1er juillet 1866, avec intérêt à raison de 8 pour cent l'an, de la date à l'échéance.

Article 3—*Il est de plus ordonné*, Qu'immédiatement après l'adoption de cette Ordonnance, il sera du devoir du Maire de faire ouvrir des livres de souscription au bureau du Trésorier, sous la surveillance de celui des chairmen des comités de finances. Le Maire est également prié d'en donner avis aux habitants de la Nouvelle-Orléans, et les inviter à venir souscrire au dit prêt. Toutes les souscriptions devront être payées en argent et les souscripteurs recevront leurs certificats dès qu'on sera prêt à les leur livrer.

Article 4—Il est de plus ordonné que toutes les sommes provenant du susdit prêt seront déposées en banque, seront séparées des autres dépôts de la ville et ne devront être employées que dans le susdit but, et il ne sera tiré aucune partie de ces sommes sans l'ordre du Conseil Commun.

Article 5.—*Il est de plus ordonné* que tous les bons émis comme il est dit ci-dessus, seront reçus en paiement des taxes à payer après le 1er janvier 1862.

[Signé] J. O. NIXON, Président du Board des Aldermen. LEA F. BAKEWELL, Président du Board des Aldermen assistants. Approuvé le 15 juin 1861. [Signé] JOHN T. MONROE, Maire. 22 juin—1m

Bureau de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans. Avis est par le présent donné qu'une élection pour neuf directeurs, pour l'année courante, aura lieu au bureau de la compagnie, à l'encoignure Canal et Passage de la Poste, LUNDI 8 du courant, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. Nouvelle-Orléans, le 2 juillet 1861. LOUIS BARNETT, Secrétaire.

BANQUE D'AMERIQUE, Nouvelle-Orléans, 29 juin 1861. Aujourd'hui, à une assemblée des directeurs, il a été déclaré un dividende de quatre pour cent provenant du bénéfice des six derniers mois et qui sera payé aux actionnaires ou à leurs ayants-cause le mercredi, 10 juillet prochain. AM. FORTIER, Caissier.

Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans. 28 juin 1861. Les directeurs de cette compagnie ont déclaré aujourd'hui un dividende de 4 et demi pour cent, provenant du bénéfice des six derniers mois qui sera payé à partir du 1er juillet prochain. Par ordre, N. D. J. TISDALE, Trésorier. 29 juin—12

La Société existant en cette ville sous le nom de PREAU & COUTURIE arrivée à son terme, est dissoute à cette date. Alex. Couturie reste chargé de la liquidation de l'ancienne maison, et continuera les mêmes affaires pour son propre compte, au même emplacement. Nouvelle-Orléans, 30 juin 1861. J. B. PREAU, AM. COUTURIE.

AVIS. M. le docteur FELIX FORMENTO fils a l'honneur de prévenir ses amis et le public qu'il a transféré son cabinet et son domicile, rue des Ursulines, 63, entre Royale et Chartres. Consultations de 2 à 4 heures. 29 juin—15

XX ALE de la CELEBRE MARQUE de J. & R. TENNENT, à GLASGOW. Ale double fort en jarres et bouteilles, à vendre en douane et magasin par M. A. DE LIZARDI & Co, Rue Bienville, No 57. 26 mai—1m

Vin de Catalogne. En quarts et demi pipes à vendre par A. M. HEINE, 146 rue Commune. 8 juillet—12

A Louer, A PARTIR DU 15 OCTOBRE 1861, Les bâtisses en voie de reconstruction dans la rue Royale, entre St Louis et Conti. Au rez-de-chaussée, deux beaux magasins; au premier, neuf grands appartements et deux petits cabinets; dans la cour, dépendances, &c. Pour plus amples informations, s'adresser à J. C. DENIS, 111, rue Commune. 4 juillet—7

MAGASIN A LOUER, avec ou sans appartements, rue Royale entre Toulouse et Saint-Pierre, No 153. S'adresser au coin de la rue St Pierre, à M. Auguste Legros. On demande au même endroit une bonne cuisinière acclimatée. 1 juillet—6f

AVIS. J'informe respectueusement ma clientèle et le public en général que, par suite de l'incendie de mon établissement encoignure Conti et Chartres, le magasin No 105, entre Conti et St Louis, où je continuerai [illegible]. Je profite de cette occasion pour remercier mes amis du bienveillant patronage qu'ils ont bien voulu m'accorder jusqu'à présent et je m'efforcerai de continuer à mériter leur confiance. 17 juin—1m J. P. SARRAZIN.

A vendre et en Douane, Trente poinçons rhum de la Jamaïque de première qualité, à vendre en Douane par VILLARRUBIA & LACOHLAND, Rue des Magasins No 14. 27 juin

GOTTSCHALK & MAGNER, NOTAIRES PUBLICS, Rue Carondelet, No 33, Au rez-de-chaussée, bureau du fond. 1er fév—1an

MAISON LESTRADE A MANDEVILLE. L'OUVERTURE de cette maison, si honorablement connue, vient d'avoir lieu. Tout y a été disposé pour recevoir les voyageurs qui y seront, comme de coutume, parfaitement traités. Un cuisinier de premier ordre est attaché à la maison, et la cave renferme les vins les plus fins. 2 mai—3m

Hotel Pradat, à Biloxi. Les soussignés, successeurs de Mme Elisabeth Pradat, ont l'honneur d'annoncer au public que l'HOTEL DES CHENES VERTS, à Biloxi, est ouvert pour la saison. Un bon billard, un beau yacht, des chevaux de selle et des voitures sont attachés à l'établissement. Les personnes qui voudront débarquer au wharf de l'hôtel Pradat sont priées d'en avertir le capitaine du steamer. J. B. & E. C. PRADAT. mai—3m

Hotel d'Europe, à Biloxi. M. L. GUILLEBEAU, A l'honneur de prévenir ses amis et tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance qu'il vient de réparer l'hôtel à neuf. On y trouvera des chambres disposées pour familles, le tout en parfait état. L'établissement réunit tous les agréments possibles. Il y a dans l'enceinte de belles promenades ombragées. Le vin et la table sont irréprochables, comme par le passé, et le service ne laisse rien à désirer. Les pensionnaires ont l'usage d'une cabane à bain. 17 juin—3m L. GUILLEBEAU, Propriétaire.

B. ANTOGNINI & E. RICHARD Fabricants de Billards en ardoises.

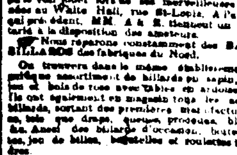

Ayant obtenu de G. BERGER un certificat établissant la supériorité de leurs billards sur ceux des autres fabricants, ainsi que le privilège de signer à l'avenir leurs billards du nom de ce célèbre professeur, croient devoir porter à la connaissance du public un fait qui intéresse vivement tous les véritables amateurs. [illegible] A l'appui des faits qui précèdent, MM. A & R. tiennent un certificat notarié à la disposition des amateurs. ☞ Nous réparons constamment des BANDES DE BILLARDS des fabriques du Nord. On trouvera dans le même établissement, un magnifique assortiment de billards en sapin, chêne, acajou et bois de rose avec tables en ardoise ou en bois. Ils ont également en magasin tous les accessoires de billards, sortant des meilleures manufactures de France, tels que draps, queues, procédés, blouses, billes, &c. Aussi des billards d'occasion, boules à lots, carton, jeu de billes, bouteilles et roulettes à douze cylindres.

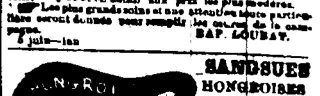

SANGSUES! SANGSUES! Nouvellement arrivées. 25,000 Sangsues de premier choix, Hongroises et Suédoises, reçues par le steamer Orhawbe, et à vendre au dépôt général de BAPTISTE LOUBAT, No. 61, rue ROYALE, entre Conti et Bienville, en gros et en détail aux prix les plus modérés. ☞ Les plus grands soins et une attention toute particulière sont donnés pour remplir les ordres de la campagne. BAP. LOUBAT. 6 juin—1an

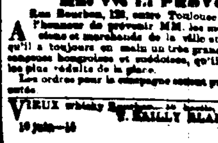

SANGSUES HONGROISES ET SUÉDOISES. J. L. PELÉ successeur de Mme Vve L. PROVOST, Rue Bourbon, 128, entre Toulouse et St Pierre. A l'honneur de prévenir MM. les médecins, pharmaciens et marchands de la ville et de la campagne, qu'il a toujours en main un très grand assortiment de sangsues hongroises et suédoises, qu'il vend aux plus bas prix de la place. Les ordres pour la campagne seront promptement exécutés.

Vieux whisky Bourbon [illegible] à vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, 30, Vieille Levée. 10 juin—15